que l'union des provinces n'ait pas immédiatement lieu, et dans ce cas nous aurions encore à nous occuper des difficultés de notre position, et, si possible, d'en obtenir le réglement. (Ecouter ! écouter !) Je commencerai donc, M. l'ORATEUR, par ces difficultés qui, depuis si longtemps entravent notre marche et que jusqu'ici nous avons essayé, mais en vain, de faire disparaître. devons en croire l'hon, député de Brome (M. Dunkin), que je regrette de ne pas voir à sa place, ces difficultés sont imaginaires, non réelles. Dans son discours, travaillé avec soin mais fatiguant par sa longueur, il nous a dit que dans le Bas-Canada le catholique et le protestant, les deux populations, dont l'une parle le français et l'autre l'anglais, vivaient dans l'harmonie la plus parfaite, et l'hon. proc.-gén. CARTIER est venu corroborcr cette assertion en déclarant que cette harmonie était si réelle qu'il jouissait de la confiance, non seulement des catholiques mais aussi de la société protestante, en un mot, qu'il représentait protestants et catholiques. Loin d'être disposé à mettre en doute le fait proclamé par ces hon. messieurs, j'y crois, au contraire, véritablement, et l'attribue à ce que ces deux populations ont des objets et des intérêts communs à faire valoir et à conserver. (Ecouten! Mais l'hon, député de Brome a éccutez!) été plus loin : il a affecté de croire qu'aucune difficulté grave n'existait entre le Haut et le Bas-Canada, et que le mécontement que le Haut a manifesté aurait pu facilement disparaftre sans recourir à un changement organique de notre constitution actuelle. C'est là au moins ce que j'ai compris de cette partie du discours de l'hon. monsieur; or, sur ce point, je diffère d'avec lui, car je crois ces difficultés du caractère le plus grave, et que si on ne les fait pas disparaître sous peu, elles vont menacer la paix et la prospérité de la province, et produire en fin de compte peut-être la désunion, peut être l'annexion aux Etats-Unis. (Ecouter! écouten!) Tout homme aimant son pays doit craindre ces résultats et travailler à les prévenir. La chambre et le pays sont avec moi d'accord sur le danger de notre position, et par conséquent sur l'importance de la mesure en délibération comme moyen d'éviter ce danger. (Ecoutez! écoutez!) Si nous pouvons trouver la véritable cause de nos difficultés, nous n'aurons pas à en chercher longtemps le remède. Quelle est leur origine? Selons quelques-uns, elles

sont dues aux différences de race, de religion. d'institutions civiles et de langue. Je ne suis pas consé ignorer ni disposé à nier que ces différences jouent un rôle marquant, dans le non-réglement de ces questions de section; mais je nie formellement qu'elles en soient la cause. Prenons, par exemple, la question de nationalité. Ceux qui, parmi nous, sont d'origine française peuvent bien être fiers de leurs ancêtres, de leurs traditions et de leur histoire; ils peuvent bien dire que le même sang que le leur coule dans les veines du peuple qui a fondé en Europe ce grand empire, qui exerce aujourd'hui tant d'influence sur la civilisation et la politique du monde; mais comme ils ne sont plus sujets français, qu'ils out prêté allégeance à la couronne d'Angleterre, et qu'ils jouissent de toutes les franchises des libres sujets anglais, il me semble que la question de nationalité française doit disparaître pour ne faire place qu'à celle d'origine; que la seule nationalité qui puisse être reconnue parmi nous est la nationalité anglaise, à moins, toutefois, que nous ne voulions nous sóparer de la mère-patrie, former une nouvelle nationalité ou unir notre existence politique à celle de la république voisine. Mais, M. l'ORATEUR, où sont-ils ceux d'entre nous qui soient préparés à l'une ou à l'autre de ces alternatives? Dois-je croire que la population d'origine française de cette province est moins attachée à la couronne anglaise que celle d'origine anglo saxonne? Dois-je croire que si l'occassion lui en était donnée, elle s'empresserait de se réunir à la France? Je suis sûr que ceux qui la composent, s'empresseraient de répondre négativement à ces questions. Je suis convaincu que ce sont là leurs sentiments, et je les crois de même persuadés que sous nul gouvernement du monde, ils jouiraient d'autant de liberté civile, politique et religieuse, que sous la domination britannique. Comme le Franco-Canadien, l'Ecossais a son histoire et ses traditions, mais où est l'Ecossais qui ne soit pas fier de son alliance avec l'Angleterre, ou qui désire rompre cette alliance, dut cette rupture redonner à son pays un parlement ou un roi? Je crois que tout Franco-Canadien éclairé doit avoir la même opinion, malgré ce que les démagogues écorvolés peuvent dire au contraire. (Ecouter ! écouten!) Passons maintenant & la question religieuse, que l'on représente comme un obstacle insurmontable au réglement de nos difficultés de section. Si l'on avait établi en